

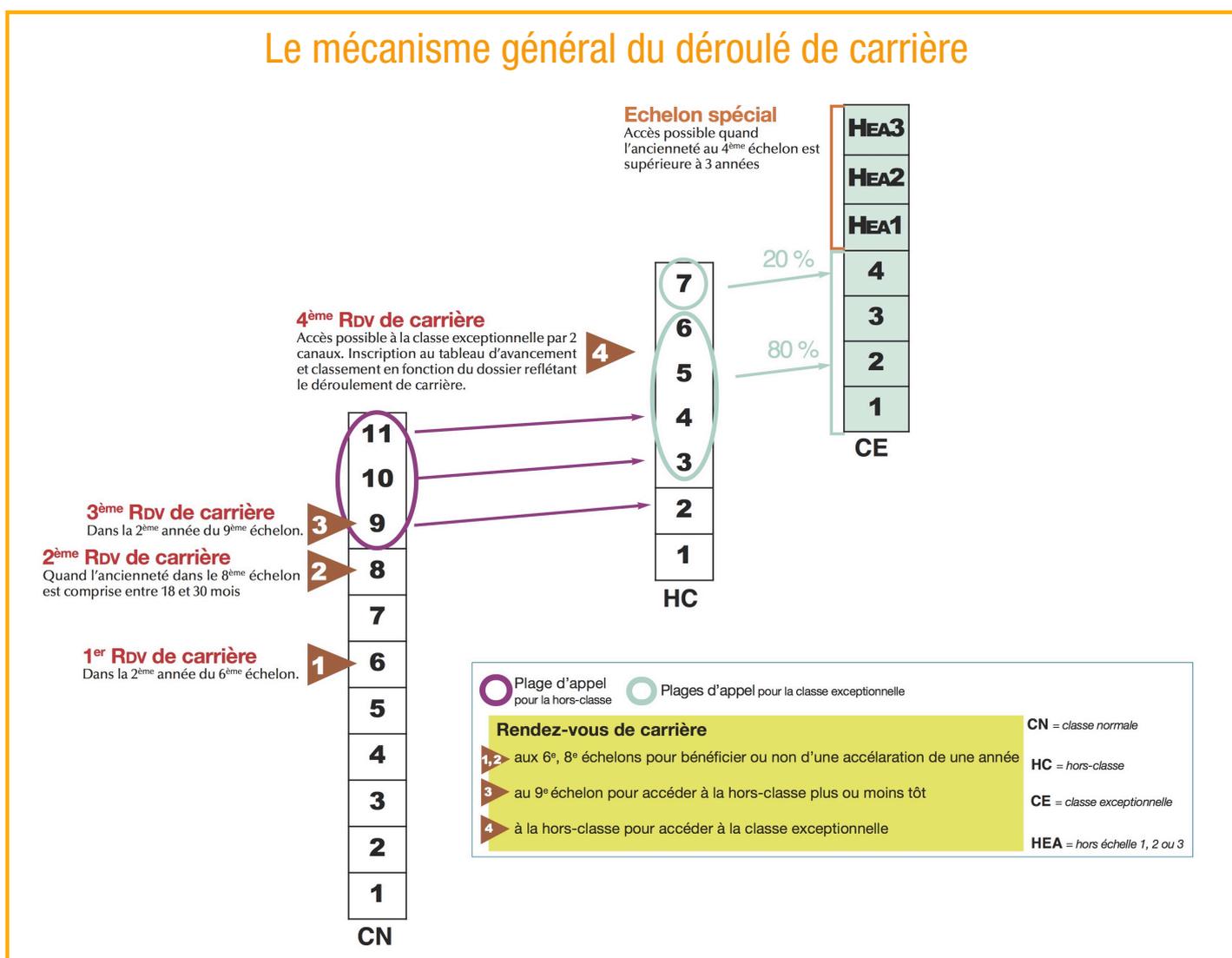
Le déroulement de carrière

- *Certifiés, PE, PEPS, PLP, CPE, Psychologues*

L'avancement dépend désormais de l'évaluation quatre fois dans la carrière contre une dizaine de fois en moyenne dans le précédent système.

On atteindra le dernier échelon de la classe normale en 26 ans maximum contre 30 jusqu'alors.

Le mécanisme général du déroulé de carrière



- 80 % des promotions au titre de l'exercice de fonctions particulières ou difficiles (*voir fiche classe exceptionnelle*), entre le 3^{ème} et le 6^{ème} échelon de la hors classe
- 20 % des promotions au titre de parcours « remarquables », une fois le 7^{ème} échelon de la hors classe atteint.

Un personnel ne peut pas être inscrit aux tableaux d'avancement à la CE des deux canaux sur une même année.



- ***Agrégés***

Application du même schéma général que les Certifiés, PE, PEPS, PLP, Psychologues.

Différence sur la structure :

- de la hors classe qui comprend 3 échelons et un échelon spécial avec 3 chevrons
- de la classe exceptionnelle qui comprend un échelon et deux échelons spéciaux avec 3 chevrons chacun. Son accès par le canal 80 % se fait à partir de l'échelon 2 de la HC, et celui par le canal 20 % au bout de deux années d'ancienneté dans l'échelon spécial de la HC.

- ***PEGC et CE EPS***

Les trois grades qui existaient perdurent : classe normale, hors classe et classe exceptionnelle.

Un même rythme pour tous à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

Trois rythmes différents sur l'avancement en classe normale.

- ***Instituteurs***

Carrière qui se déroule avec un même rythme pour tous sur un seul grade, la classe normale, qui comprend 11 échelons.

- ***Certifiés, PEPS, PLP en position bi-admissibles AU 31/08/2017***

Un seul grade avec les deux accélérations possibles aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons de la classe normale.

- ***Adjoints d'enseignement***

Un seul grade, la classe normale, avec trois rythmes d'avancement.